



gibis

ÉTABLISSEMENT GUILLIoud



La chasse au naturel

**EXCLUSIF !
FAISAN
PUR CHASSE®**

LE GIBIER DE CHASSE TARIFS SAISON 2026

249 Route de Lyon
38160 CHATTE

TEL 04 76 38 31 01

www.gibis.fr





Tous nos gibiers de chasse, de reproduction d'élevage ou capturés sauvages

Chère cliente, cher client,

L'ouverture de la chasse arrive !
L'équipe GIBIS travaille intensément pour vous.

En hiver la production d'œufs, au printemps les naissances, en été les faisandeaux et perdreaux et en automne les oiseaux adultes.

Notre élevage est en pleine production pour pouvoir vous servir du gibier de haute qualité **grâce à notre gestion interne de l'œuf jusqu'à l'oiseau adulte.**

Nos oiseaux sont nourris dès le premier jour avec des insectes vivants, des vers de farine et des grillons, comme dans la nature, pour le développement de leur instinct sauvage et une meilleure résistance sur vos territoires.

Nous vous invitons à visionner notre site internet : www.gibis.fr ainsi que nos vidéos sur YouTube : https://bit.ly/gibis_sarl.

Bien sûr tout cela a un coût. Malgré de fortes hausses de l'ensemble de nos coûts de production, nous avons décidé de limiter l'augmentation de nos tarifs à environ 2%.

Vous trouverez ci-après notre tarif détail 2026.

Le conseil que nous pouvons vous donner pour vos commandes 2026 est de privilégier vos remises en nature en début de saison, dès fin juillet, afin de profiter au maximum de la saison de chasse compte tenu du risque de grippe aviaire au début de l'hiver et de réserver au plus tôt votre gibier étant donné la très forte demande.

Nous vous souhaitons une bonne saison de chasse à tous.

Bien cordialement,
L'équipe GIBIS



Nous élevons 100 % de nos oiseaux en Isère, de l'œuf à l'âge adulte. Nourrissage aux insectes et céréales.



La reproduction



Le couvoir



Les naissances



Les volières

Le gibier de chasse 2026

Faisandeaux, lâchers d'été

Souche commun, croisé US

14 semaines, poules et coqs > la pièce 11,60€
+0,55€ par semaine supplémentaire

Souche PUR CHASSE®

14 semaines, poules et coqs > la pièce 13,50€
+ 0,55€ par semaine supplémentaire

Colvert élevé sur étang, vacciné

8/10 semaines, prêt au vol > la pièce 13,00€
Juin / juillet

Compagnies de perdrix rouges, élevées en grande volières

Souche pure
9 sujets de 14 semaines + 1 adulte ex reproducteur dit «meneur»
1^{ère} semaine d'août > la compagnie 102,00€

Perdrix rouge de 14 semaines
1^{ère} semaine d'août > la pièce 10,30€

Compagnies de perdrix grises, élevées en grandes volières

9 sujets de 14 semaines + 1 adulte ex reproducteur dit «meneur»
1^{ère} semaine d'août > la compagnie 105,00€

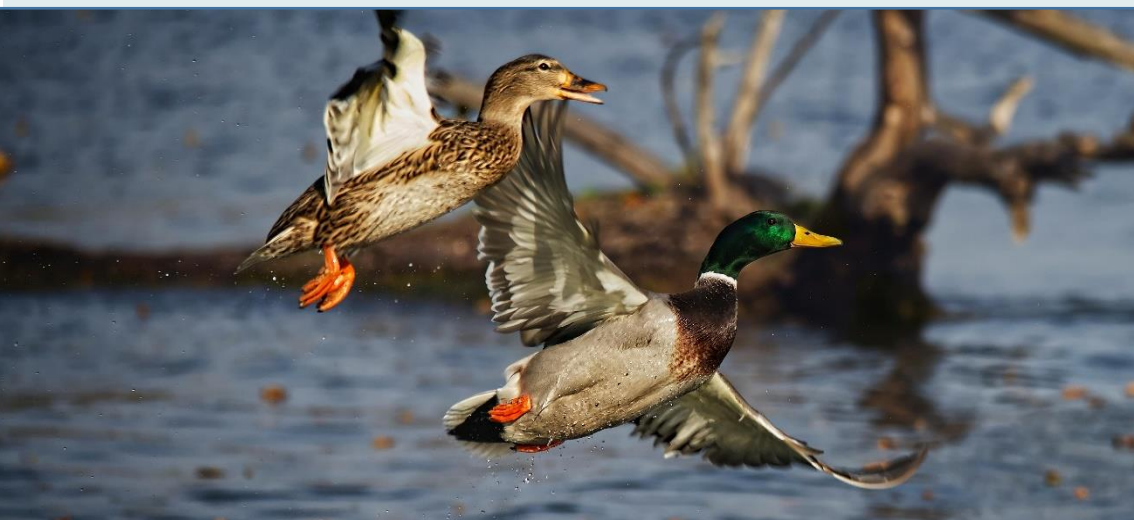
Perdrix grise de 14/15 semaines
1^{ère} semaine d'août > la pièce 10,60€

Demandez un
devis pour tout
achat de plus
de 200 pièces



Gibis++

- Aucune perdrix ne sera vendue en dessous de 14 semaines pour assurer de bons résultats
 - Pour les faisandeaux et les compagnies de perdrix, nous conseillons un sac d'aliment à mélanger au blé dans les premiers jours du lâcher
 - Gibier bagué : 0,60€ pièce (bague + pose)
- Renseignez-vous !



Gibier de chasse adulte

Faisan commun élevé en grandes volières
Adulte - 20 semaines minimum

1 ^{er} choix, 50% coqs et poules (caisse de 5 pièces)	> la pièce	14,90€
Coq seul	> la pièce	16,50€

-18 semaines, 50% coqs et poules (caisse de 5 pièces) > la pièce 13,80€
livrable uniquement semaine 35-38-41-44

Faisan type obscur élevé en grandes volières
Adulte - 20 semaines minimum

1 ^{er} choix, 50% coqs et poules (caisse de 5 pièces)	> la pièce	14,90€
--	------------	--------

Faisan type croisé US (chinois) élevé en grandes volières
Adulte - 20 semaines minimum

1 ^{er} choix, 50% coqs et poules (caisse de 5 pièces)	> la pièce	14,90€
Coq seul	> la pièce	16,50€

Faisan PUR CHASSE® élevé en grandes volières
Adulte - 20 semaines minimum

1 ^{er} choix, 50% coqs et poules (caisse de 5 pièces)	> la pièce	19,00€
--	------------	--------

Souche et méthode d'élevage spécifiques (voir fiche jointe)

Perdrix rouge élevée en grandes volières
Adulte, août à décembre (caisse de 10 pièces)

> la pièce	11,40€
------------	--------

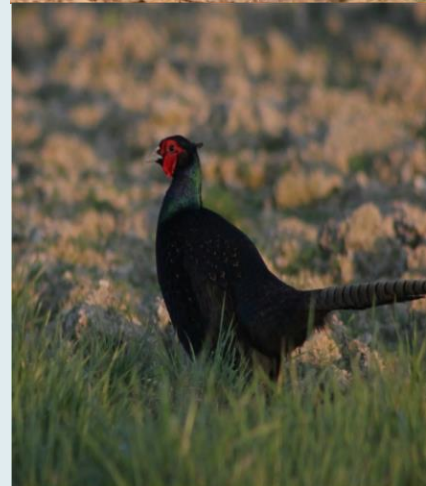
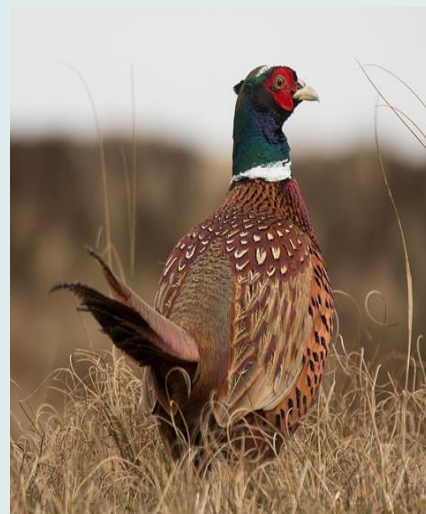
Perdrix grise élevée en grandes volières
Adulte, août à décembre (caisse de 10 pièces)

> la pièce	11,70€
------------	--------

Colvert élevé sur étang, vacciné

Adulte, août	> la pièce	16,50€
--------------	------------	--------

Demandez un
devis pour tout
achat de plus
de 200 pièces





Lapin de garenne élevé en parc enherbé
vacciné contre le VHD et la myxomatose

Lapereau 2,5 mois (de mai à octobre)
50% de femelles la pièce >16,30€

Reproducteurs (de novembre à mai) :
le couple >49,50 €
le trio > 75,00€

Lapin de chasse (de septembre à février)
le lapin mâle la pièce >16,30€

Lièvre de France élevé en parc enherbé

Levraut 3-4 mois, prêt au lâcher, 2,5 à 3 kg
juin-juillet
possibilité de livrer en couple la pièce >95,00 €



GIBIS vous recommande

L'injection de soluté réhydratant et vitaminé
mis au point par vétérinaire > par lièvre 5 €

Vaccination VHD sur demande
avec certificat vétérinaire > par lièvre 5 €

Gibis++

- Gibier de repeuplement
- Lièvres d'Europe centrale, capturés à l'état sauvage en Hongrie
- Pensez à réserver dès novembre, pour une livraison en décembre 2026 et janvier 2027
- Quantité limitée
- Résultats de reproduction exceptionnels



La capture des lièvres sauvages en vidéo :

https://bit.ly/gibis_sarl

Et aussi sur : www.gibis.fr

RÉSERVEZ VITE VOTRE GIBIER !

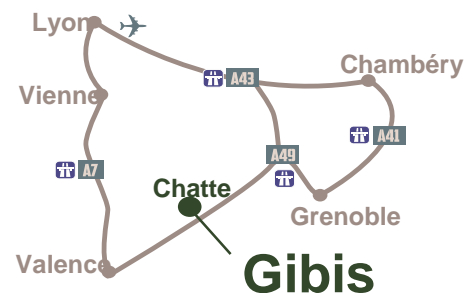
Tél. 04 76 38 31 01

gibis@gibis.fr



249 Route de Lyon - BP 3
38160 CHATTE

Élevage n° 38001
SARL au capital de 271 300 €



GIBIS dispose des agréments vétérinaire, sanitaire et environnemental obligatoires. Lors d'un épisode de grippe aviaire, nous avons pu continuer à livrer votre gibier (sous autorisation)

Le personnel GIBIS dispose du certificat de capacité de gestion d'un élevage ainsi que de la formation en bien-être animal et bio sécurité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – GIBIER VIVANT DESTINÉ À LA CHASSE

1. OBJET ET DESTINATION - Les présentes conditions générales régissent la vente de gibier vivant destiné exclusivement :

- au repeuplement cynégétique
- aux lâchers de chasse

Le gibier vendu n'est en aucun cas destiné à la consommation alimentaire directe.

2. ACCEPTATION DES CONDITIONS - Le fait de passer commande implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente, nonobstant toute clause contraire.

3. FORMATION DE LA COMMANDE - La commande devient ferme et définitive à réception :

- d'un bon de commande écrit
- et d'un acompte de 30 % du montant TTC qui sera déduit sur la dernière facture de la saison.

Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande sans justification.

Certaines espèces (notamment lièvres d'importation) nécessitent des réservations anticipées, sans garantie absolue de disponibilité.

4. PRIX – VARIATION – RÉVISION - Les prix sont exprimés en euros TTC, départ exploitation.

Compte tenu :

- de la nature vivante du produit
- des fluctuations des coûts d'alimentation, d'énergie et de transport
- des conditions climatiques et sanitaires

le vendeur se réserve expressément le droit de :

- modifier ses prix à tout moment jusqu'à la confirmation définitive
- adapter les quantités livrées en fonction des contraintes de production

5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT - Sauf accord écrit spécifique :

- le règlement intégral est exigible avant enlèvement ou expédition

Tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- l'application de pénalités de retard au taux légal majoré
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement
- la suspension des livraisons en cours

6. LIVRAISON – TRANSPORT – TRANSFERT DES RISQUES - Les livraisons sont réalisées :

- soit départ exploitation (enlèvement client)
- soit via un transporteur spécialisé

Les délais sont donnés à titre indicatif.

Le transfert des risques intervient au moment du départ des animaux de l'exploitation.

Le transport d'animaux vivants comporte des aléas incompressibles liés notamment

- au stress
- aux conditions climatiques
- aux manipulations
- au transport

Le client reconnaît accepter ces risques.

7. PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT - Une participation aux frais de transport, en sus du prix de vente, vous sera demandée en fonction du lieu de livraison et de la quantité commandée. Cette participation sera précisée lors de la confirmation de la commande.

Les caisses de transport restent à la disposition du vendeur. Si elles ne sont pas rendues, un montant de 20€ TTC sera facturé par caisse manquante.

8. CONTRÔLE – RÉSERVES – RÉCLAMATIONS - Le client doit impérativement contrôler les animaux à réception en présence du transporteur.

Toute anomalie doit :

- être inscrite de manière précise sur le bon de livraison
- être confirmée dans un délai maximum de 24 heures

À défaut, aucune réclamation ne pourra être recevable.

9. GARANTIE – LIMITES - Le vendeur garantit uniquement la livraison de gibier vivant au moment de la livraison.

Aucune garantie ne s'applique :

- après livraison
- en cas de détention, transport secondaire ou acclimatation par le client
- en cas de conditions de lâcher inadéquates

Une tolérance de mortalité liée au transport est admise et ne pourra donner lieu à indemnisation sauf accord spécifique préalable. Une photo vous sera demandée.

10. CONDITIONS DE LÂCHER ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT - Le client est seul responsable :

- des conditions de réception
- de la qualité du biotope
- de la densité de lâcher
- des conditions climatiques au moment du lâcher

Le vendeur décline toute responsabilité en cas de :

- mauvaise adaptation du gibier
- dispersion
- mortalité post-lâcher
- non-reprise du gibier

11. SPÉCIFICITÉ DU GIBIER SAUVAGE (LIÈVRES) - Les lièvres issus de capture sauvage sont soumis à :

- des conditions climatiques
- des autorisations administratives
- des aléas de capture

En conséquence aucune garantie de quantité ni de disponibilité ne peut être donnée.

12. CONDITIONS SANITAIRES - Les animaux sont livrés conformes aux exigences sanitaires en vigueur. Toute responsabilité du vendeur cesse dès la livraison.

Le client est responsable du respect :

- des règles sanitaires locales,
- des obligations réglementaires de détention et de lâcher.

13. FORCE MAJEURE - Le vendeur ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure incluant notamment :

- conditions climatiques extrêmes
- épizooties
- restrictions administratives
- impossibilité de transport
- rupture d'approvisionnement

Dans ce cas :

- la commande pourra être reportée ou annulée
- les sommes versées seront remboursées sans indemnité

14. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - Les animaux restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix.

15. CLAUSE PÉNALE - En cas de non-paiement après mise en demeure restée sans effet, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant TTC sera exigible, sans préjudice des intérêts de retard.

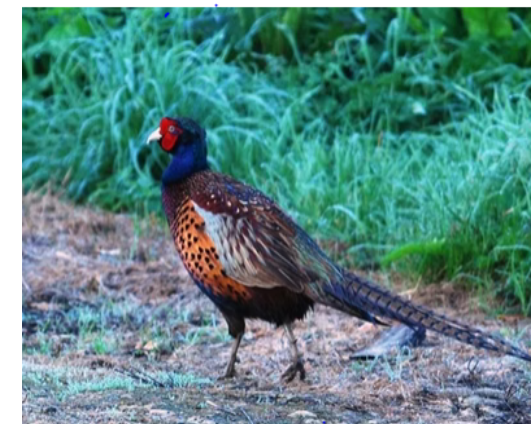
16. COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE - Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Grenoble, même en cas de pluralité de défendeurs.

Nous sommes fiers de vous présenter le fruit de plusieurs années de recherche et développement



Notre souche de faisans issue
“**de Strauch**” disponible sous l'appellation
Faisan PUR CHASSE®

Ce projet illustre notre engagement pour des méthodes d'élevage respectueuses et traditionnelles



Nous sommes enthousiastes à l'idée de vous présenter notre Souche **Faisan PUR CHASSE®**, une avancée significative dans le domaine de la chasse au faisan.

Issue d'une lignée ancienne, connue sous le nom de “**Strauch**”, cette souche a été élevée selon des méthodes traditionnelles, avec une touche d'innovation pour renforcer les instincts sauvages des oiseaux.

Caractéristiques distinctives de notre souche Faisan PUR CHASSE®

Nourrissage initial aux insectes vivants : un régime alimentaire naturel qui stimule les instincts de prédation du faisan dès les premiers jours.

Élevage en lumière naturelle : les faisans bénéficient d'un cycle jour/nuit qui respecte leur rythme biologique naturel, essentiel pour leur développement et leur bien-être.

Grande volière isolée de plus de 10 000 m² : un espace vaste et sécurisé, équipé de perchoirs, permettant aux faisans de développer pleinement leur capacité de vol et leurs comportements naturels.

Ces méthodes d'élevage, combinées à notre expertise, produisent des **Faisan PUR CHASSE®** qui incarnent l'essence de la **chasse sportive**, offrant aux chasseurs une expérience **authentique** et **exaltante**.

Pour en savoir plus sur notre souche **Faisan PUR CHASSE®**, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes impatients de partager notre passion et notre innovation avec vous.

Téléphone : 04 76 38 31 01 - Email : gibis@gibis.fr - Site Web : <https://gibis.fr>

“Faisan Pur Chasse®” est une marque déposée de Gibis SARL.



Présentation de notre souche de FAISAN PUR CHASSE®

Chers clients et partenaires,

Nous sommes fiers de vous présenter le fruit de plusieurs années de recherche et développement. Notre souche de faisans issue "de Strauch", disponible sous l'appellation FAISAN PUR CHASSE®. Ce projet illustre notre engagement pour des méthodes d'élevage respectueuses et traditionnelles.

Points forts de notre souche FAISAN PUR CHASSE® :

- **Reproduction naturelle et autonome :**

Nos faisans se reproduisent sans insémination artificielle, favorisant une production d'œufs naturellement modérée.

- **Alimentation instinctive dès la naissance :**

Les poussins dès leur naissance sont nourris avec des insectes vivants tels que vers de farine, grillons et sauterelles, reproduisant leur régime alimentaire naturel et éveillant leur instinct sauvage.

- **Nourrissage diversifié et continu :**

Avec et après les insectes, une alimentation à base de céréales produites localement enrichit leur régime sur plusieurs semaines.

- **Élevage en conditions naturelles :**

Les faisans bénéficient d'un cycle de lumière naturelle dès leurs premiers jours.

- **Accès à un parcours extérieur enrichi :**

Dès la quatrième semaine, les oiseaux profitent d'un espace en herbe semé de sorgho, topinambour, blé et tournesol.

- **Volière spacieuse et isolée des perturbations humaines pour un développement optimal :**

Entre huit et dix semaines, ils sont transférés dans une grande volière. En 2025, un lot de 2500 FAISANS PUR CHASSE® a été élevé dans une volière de plus de 10.000 m², dont 40 % de la surface est dédiée à des cultures diverses. Plus de 150m linéaires de perchoirs en bois stimulent leurs défenses naturelles nocturnes.

- **Approche respectueuse et minimisée de l'intervention humaine.**

- **Manipulation directe des oiseaux réduite au strict minimum :**

Ceci réduit le stress des animaux et préserve leur comportement naturel.

- **Surveillance réduite au strict nécessaire : pour garantir le bien-être des faisans sans perturbation excessive.**

- **Nourrissage avec des céréales majoritairement direct au sol :**

Suivant les récoltes, ce qui stimule leur comportement de recherche naturelle de nourriture.

- **Utilisation de chiens de travail pour l'effarouchement :**

Deux fois par semaine, afin de maintenir leur méfiance naturelle et d'assurer leur adaptation optimale.

La souche FAISAN PUR CHASSE® est un succès avéré lors de remises en nature, recommandées à 14 semaines d'âge sur des territoires aménagés. Vous retrouverez ces FAISANS PUR CHASSE® pendant la saison de chasse, exhibant un vol puissant et direct, et un caractère très sauvage, aptes à se défendre efficacement sur vos terrains. Ces faisans se regrouperont en fin de saison pour former les futurs reproducteurs de vos territoires.

Nous sommes impatients de vous accueillir pour vous faire découvrir nos installations et discuter de la manière dont nos FAISANS PUR CHASSE® peuvent enrichir vos activités cynégétiques. Pour plus d'informations ou pour visionner des vidéos de nos pratiques, nous vous invitons à visiter notre site web.

FAISAN PUR CHASSE® a fait l'objet d'un dépôt de marque par GIBIS SARL